



Madame Claire Sorrentini
Directrice Générale Adjointe "la
ville des Petites Marseillaises et des
Petits Marseillais"

Marseille, le 15 décembre 2021

Madame la Directrice Générale Adjointe,

Nos organisations syndicales souhaitent vous alerter sur une situation d'iniquité qui touche actuellement les agents administratifs de la DGAPM.

Alors que la 5ème vague règne sur notre territoire national, et que nos confrères de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille (APHM) ont activé le plan blanc, la DGAPM opterait pour le plan suppression et réduction du télétravail.

En effet, les agents administratifs ont appris que le télétravail serait supprimé durant les vacances de Noël et désormais qu'un seul jour leur serait appliqué à partir de janvier 2022.

Que dire du ressenti d'une telle mesure par les agents ? Il semblerait que le télétravail des agents soit hélas vu comme un moment de confort et non un moment de travail.

Se pose alors la question du climat professionnel qui s'installe dans cette Direction.

En effet, comment fonder des relations de travail saines, fructueuses et dans la confiance avec les agents, lorsque de telles décisions laissent planer un sentiment de défiance ?

Les arguments qui ont été donnés aux agents, sont assez ubuesques et particulièrement injustes.

Certains agents ne respecteraient pas le télétravail ou n'auraient pas de missions télétravaillables. Ainsi tous les agents, sans distinction, subissent une suppression du télétravail durant les congés de Noël et un passage à un jour à partir de janvier.

Nous n'ignorons pas que certains agents ne respectent pas les règles du télétravail, ou n'ont pas des missions adaptées à ce mode de travail, dans ce cas, il revient aux chefs de service de revoir le positionnement de ces agents.

Actuellement, nous mettons sur le même pied d'égalité les agents qui ont présenté des défaillances, et ceux qui justifient d'une réelle activité, qui sont autonomes, et qui sont en mesure de prouver leur investissement.

Pourquoi en cette période de crise sanitaire, de réorganisation, de mise en œuvre de projet porteur pour cette Direction, les agents sont traités avec une telle injustice ?

Vous comprendrez que créer une telle situation incompréhensible est néfaste, ceci risque d'entraîner des tensions dans un service continuellement en surcharge.

Ainsi, nous souhaitons que le dialogue soit favorisé avec les agents, et que des distinctions soient faites entre ceux qui peuvent télétravailler et ceux qui hélas n'en n'ont pas la capacité.

Enfin, par respect de nos confrères fonctionnaires de l'APHM et afin de ne pas saturer leurs activités, il est souhaitable de privilégier le télétravail, tel que préconisé par le gouvernement, par les experts de santé et par le Directeur Général des Services.

Protéger vos personnels, c'est assurer le fonctionnement du Service Public, c'est aussi protéger leurs familles marseillaises, et éviter des clusters.

A contrario c'est créer un risque de contamination potentiel qui aurait pu être évité juste si vous aviez appliqué des recommandations de bon sens.

Une décision généraliste et arbitraire, crée tout simplement du mécontentement, de la démotivation, de l'incompréhension, et à terme une perte des éléments porteurs d'un service qui ne supporteront pas d'être traités avec une telle injustice.

Il est essentiel d'échanger rapidement avec les agents, de faire du cas par cas, et de ne pas laisser le climat s'embraser davantage.

Cette Direction porte les projets essentiels de notre Collectivité, à savoir le bien-être des enfants et la satisfaction des parents, ainsi agissons et travaillons ensemble. La Ville de Marseille a besoin de mobiliser toutes les forces de cette Direction. Ne laissez pas ce climat délétère prendre le pas sur une possible réussite collégiale.

L'ensemble des agents de cette Direction portent sur leurs épaules les réussites de demain, alors dialoguons, échangeons et surtout distinguons les situations de chacun.

Ainsi, nous souhaitons à la fois vous alerter à ce sujet et connaître au plus tôt les mesures qui seront mises en œuvre pour les agents administratifs de la DGAPM.

Dans l'attente de vous lire à ce sujet, nous vous prions, Madame la Directrice Générale Adjointe, d'accepter l'expression de nos sincères salutations.

Ludovic Bedrossian
Président de la section CFTC
de la ville de Marseille



Daniel Venezia
Président de la section SNT CFE/CGC
de la ville de Marseille

